



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019 ET PERSPECTIVES 2020

Charlotte HUBLER - Repti Conseils & Formations

Siège et adresse de correspondance : 62 avenue Krüger 91800 Brunoy

Téléphone : 07 50 35 79 74 Email : repticf@gmail.com

Numéro de déclaration d'activité auprès du préfet d'Île-de-France : DA-11910838291

Organisme certifié DataDock n° 0071629 Siret : 803 701 325 00026



ÉDITORIAL



« Dans un contexte de réforme importante, notre activité s'inscrit dans une professionnalisation qualitative de la formation professionnelle. La dynamique engagée depuis plusieurs années est confortée en 2019, qui s'affirme comme une année encourageante en termes d'activité pour Repti Conseils et Formations. La formation des personnels des secteurs vétérinaires et de la vente est une part importante de l'activité et les nombreux contacts avec les prescripteurs ont démontré que l'offre de formation devait être adaptée et personnalisée. Les particuliers en auto financement restent le public le plus formé par l'OF et doit être au cœur de la démarche qualité vers laquelle nous nous dirigeons. Les perspectives d'évolution sont nombreuses et plusieurs acteurs se mobilisent pour nous aider à atteindre les objectifs que nous visons. »

Charlotte HUBLER, gérante et responsable pédagogique de Repti Conseils & Formations

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Charlotte HUBLER". The signature is fluid and cursive, with a large, stylized 'H' at the beginning.

SOMMAIRE

- 1. Présentation générale**
- 2. BPF et chiffres clés**
- 3. Réforme de la formation professionnelle**
- 4. Contexte : « notre secteur »**
- 5. Perspectives**

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Charlotte HUBLER – Repti Conseils & Formations reste pour cette année encore le seul organisme de formation professionnelle qui dédie 100% de son activité aux formations dans le secteur animalier spécialisées sur les reptiles, amphibiens et arthropodes.

Ce qui fait notre force sont nos partenariats avec des structures de qualité et une grande exigence envers nos intervenants formateurs dont les interventions et prestations restent extrêmement qualitatives. Le déménagement du siège a été une grosse étape pour notre OF : tous les numéros d'enregistrement de l'activité ont été modifiés et toutes les démarches déclaratives, qualité et financières ont été mise à jour et obtenues de nouveau.

L'année 2019 est marquée par la montée en compétence de l'OF, notamment dans sa gestion, avec la souscription d'un contrat de sous-traitance comptable notamment et l'investissement dans du matériel de qualité visant à améliorer les prestations, ordinateurs et véhicule adapté notamment.

L'année 2020 s'annonçait comme décisive dans cette trajectoire de développement avec le projet d'embauche d'un formateur et la souscription de contrat de sous-traitance pour la gestion des services web, communication et community management. Malheureusement la crise sanitaire mondiale à réorienté nos objectifs d'une part mais également nous a mené à repenser l'intégralité de notre activité. Notre engagement reste entier et notre volonté d'améliorer nos prestations inchangées.



2. BPF, CHIFFRES CLÉS ET SYNTHÈSE



En 2019, nous avons formé 43 personnes au sein de l'OF pour 731h-stagiaire de formation. D'autres organismes de formation nous ont confié la formation de leurs stagiaires à hauteur de 364 apprenants pour 5770h-stagiaires.

Une première collaboration avec L'AFSA (Association Francophone des Soigneurs Animaliers) en début d'année nous a confirmé l'envie de travailler plus étroitement avec les soigneurs en parcs zoologiques. Ce partenariat à d'ailleurs été renouvelé en début d'année 2020.

Le partenariat avec LFT Formation, l'organisme de formation de La Ferme Tropicale, reste d'actualité. Ce partenaire est historique pour notre OF et les projets sont nombreux même si nous avons décidé de ne plus gérer les parties pratiques de leur formation de préparation au certificat de capacité. Cette décision vaut pour 2020 mais pourra être revue à l'avenir.

Les professionnels du secteur de la vente ont investi dans la formation de leur personnel, et nous comptons parmi nos clients en direct ou en sous-traitance de nombreuses enseignes telles que Truffaut, Animalis et des indépendants franchisés ou non.

La première édition de notre action au Parc Phoenix sur les tortues terrestres méditerranéennes s'est bien déroulée et nous avons à cette occasion reçu une trentaine d'apprenants. Les retours sur cette action nous ont mené à renouveler l'action mais sur 2 jours au lieu d'une journée, jugée trop courte par les apprenants et intervenants.

La formation annuelle de préparation au certificat de capacité dédiée aux chéloniens organisée à l'ART-Refuge des tortues s'est bien déroulée et sera renouvelée. Ce partenariat reste une priorité pour l'OF, notamment de par sa dimension éthique, avec la mise en avant de la protection et de la conservation des espèces d'une part mais également avec la responsabilisation des détenteurs actuels et futurs et leur éducation concernant leurs devoirs.

Les partenariats avec les écoles de soigneurs en parc zoologique sont renouvelés avec plaisir et efficacité, notamment avec la MFR de Carquefou, le CFPPA de Vendôme et la nouvelle formation du lycée professionnel Saint Joseph.

Un nouveau partenariat de sous-traitance est conclu avec Le parc Planet Exotica et son représentant Marc JAEGER. Ce partenariat évolue en 2020 vers une gestion complète par notre OF.

3. RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

L'OF est référencé par DataDock à l'heure actuelle et a entamé sa démarche de certification Qualiopi. Avec la réforme de la formation professionnelle, les prestataires de formation devront obtenir la certification Qualiopi délivrée par France Compétences ou toute instance accréditée par France Compétences, et le Cofrac pour toutes leurs formations financées par l'État, la Région ou le CPF.

Le certificateur retenu est l'Apave, l'audit est prévu le 12 août 2020.

Le numéro de déclaration d'activité auprès de la Direccte reste et restera obligatoire le nôtre est : 11910838291. Un bilan pédagogique et financier annuel doit toujours être transmis.

Le numéro de déclaration d'activité ne suffit pas à lui seul pour bénéficier de l'exonération de TVA. Un document Cerfa complémentaire, le n° 3511, intitulé « Demande d'attestation au titre d'activités s'inscrivant dans le cadre de la formation professionnelle continue » est à adresser au Service des Impôts des entreprises. Notre exonération de TVA est valide.

Le référencement au DataDock permet aujourd'hui de bénéficier de financements paritaires (Opcos) et publics. Cela sera toujours le cas jusqu'au 31 décembre 2021. Notre numéro de référencement est 0071629.

La date à laquelle la certification Qualiopi sera indispensable pour bénéficier des financements publics et paritaires a été reportée au 1er janvier 2022 par l'Ordonnance n° 2020-387 du 1er avril 2020. Nous ne changeons pas de stratégie et espérons obtenir la certification dès 2020.

Disposer de la certification Qualiopi basée sur les critères du référentiel national de certification Qualité sera exigé aux organismes de formation pour qu'ils puissent bénéficier de financements des opérateurs de compétences (Opcos, auparavant Opcas), de l'État, des régions, de la Caisse des dépôts et consignations, de Pôle emploi ou de l'Agefiph.

Le Référentiel national de certification Qualité, détaillé dans l'annexe du Décret du 6 juin 2019, liste 7 critères qui sont détaillés en 32 indicateurs. 6 critères sont dans la lignée de ceux exigés pour obtenir le DataDock. Le critère n°6 intitulé "L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel" est relativement nouveau. Il consiste à détailler les obligations liées à la veille opérée par l'organisme de formation : veille juridique, veille sur l'évolution des compétences et veille sur l'innovation pédagogique.

L'organisme certificateur contrôle les données transmises par l'OF et réalise un audit sur site pour s'assurer que ce qui est déclaré est bien mis en œuvre et correspond au RNCQ. Entre 14 et 24 mois après, l'organisme certificateur s'assure du maintien des actions déclarées auparavant. Sauf cas particulier, cela peut être réalisé à distance.



La certification Qualiopi est délivrée pour 3 ans. À son terme, un nouvel audit sur place est réalisé pour contrôler que tous les éléments de preuve sont bien conformes au Référentiel unique. L'organisme de formation peut à ce moment-là changer de certificateurs.

Il faut compter à partir de 1500 euros pour l'audit initial et un audit de suivi pour un chiffre d'affaires inférieur à 150 000 euros HT annuel. Le tarif se base sur le nombre de journées d'intervention de l'organisme certificateur, qui dépend de la taille de l'entreprise. L'Arrêté du 6 juin 2019 fixe le cadre. Notre OF a validé l'offre de l'Apave pour 1475€ HT soit 1770€ TTC, hors frais de déplacement de l'auditeur.

4. CONTEXTE : « NOTRE SECTEUR »

Objectifs et contexte de notre activité :

Le certificat de capacité est une reconnaissance officielle (délivrée par la préfecture du département d'habitation du candidat) des compétences et connaissances du capacitaire. Ces compétences exercées en milieu professionnel sont obligatoires pour obtenir certains postes dans le secteur animalier (Livre IV "Faune et flore", du code de l'environnement, parties législative et réglementaire). Afin d'être éligible au dépôt d'une demande de certificat de capacité pour l'élevage et l'entretien, la vente et le transit et la présentation au public d'espèces d'animaux non domestiques, le candidat doit suivre un parcours d'acquisition des compétences et connaissances, dont une formation obligatoire encadrée par des modalités précises et définies à l'arrêté du 12 décembre 2000 (modifié). A l'issue de la formation l'apprenant n'obtient pas le certificat de capacité, la ou les formation(s) suivies pendant son parcours le rend éligible au dépôt de la demande en préfecture.

Note : notre offre s'applique pour toutes les classes zoologiques concernées et se décline en plusieurs actions (déclinées par classes zoologiques ou groupes d'espèces). Les sessions sont construites sur le même modèle de programme, le même intitulé général, suivi de l'intitulé spécifique et désignant la classe zoologique, le groupe d'espèces).

Note bis : certains postes ne sont accessibles qu'aux personnes capacitaires (ayant obtenu le certificat de capacité pour l'activité concernée et une liste d'espèces définie). Ces capacitaires une fois en poste permettent à l'établissement d'être éligible au dépôt d'une demande d'autorisation d'ouverture d'établissement. La demande du certificat de capacité est une démarche personnelle (mais obligatoire dans certains parcours professionnels), possible après l'obtention de l'éligibilité du candidat. La certification des compétences visées sont mobilisables dans diverses situations professionnelles (secteur animalier, secteur de la défense, secteur vétérinaire etc.).

La formation professionnelle dans notre secteur manque de crédibilité aux yeux de nombreux acteurs (prescripteurs, financeurs), une certification dédiée du cursus de formation dédié à la collecte d'heures d'enseignement théoriques et pratiques serait une solution efficace. Notre organisme travaille dans cette voie.

Moins de 5 organismes de formation professionnelle proposent une activité régulière dans notre secteur, certains ne sont pas référencés DataDock et à l'heure de la rédaction de ce rapport (07/2020) seul notre organisme a entamé la démarche de certification Qualiopi.

Les besoins en formation des différents publics concernés par nos activités est de plus en plus marqué. Le recours au CPF est majoritairement demandé, mais là encore sans certification la mobilisation de ce fond reste inenvisageable.

5. PERSPECTIVES

L'année 2020 marque un tournant pour l'activité de notre OF avec la crise sanitaire et l'interdiction de travailler qui en a résulté, d'importantes décisions ont été prises.

La création d'une certification est une priorité pour cette année, tout comme l'obtention du label Qualiopi. Un business plan a été travaillé avec un professionnel, il met en lumière les actions qui ne doivent plus être conduites et celles qui doivent être remaniées.

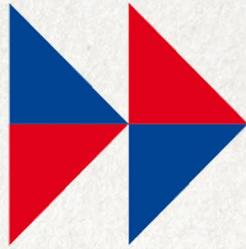
Nos partenariats restent sensiblement les mêmes et nos collaborateurs historiques soutiennent nos démarches. La professionnalisation de notre offre changera toutes nos procédures, elle est en cours à ce jour, notamment sur les process d'évaluation des objectifs de nos formations.





Qualiopi

processus certifié



EN ROUTE VERS QUALIOPI !

Charlotte HUBLER - Repti Conseils & Formations

Siège et adresse de correspondance : 62 avenue Krüger 91800 Brunoy

Téléphone : 07 50 35 79 74 Email : repticf@gmail.com

Numéro de déclaration d'activité auprès du préfet d'Île-de-France : DA-11910838291

Organisme certifié DataDock n° 0071629 Siret : 803 701 325 00026

